

# FRENCH **Prison et répression : état des lieux**

L'idée d'un système pénitentiaire ayant pour vocation de resocialiser les détenu-es est en train de disparaître du discours pénal. Dans la plupart des médias et des discussions ou débats politiques, on constate la mise en avant de la thématique sécuritaire. Tony Blair, Premier ministre anglais, a été on ne peut plus clair en annonçant la « fin du laxisme avec les coupables » et en parlant des programmes de resocialisation comme d'une « erreur de soixante-huitards ».

La sécurité ici évoquée doit être assurée par des mesures de surveillance et des sanctions.

Non seulement les attentats comme ceux de New York, Madrid ou Londres, mais aussi les délits ou meurtres sexuels dont les médias se font écho de manière spectaculaire ou encore les débordements suivant un match de foot offrent des arguments faciles pour imposer des restrictions des libertés individuelles et des lois plus dures.

## **La prison en Allemagne**

Selon une étude réalisée par l'institut de criminologie de Basse-Saxe, les personnes vivant en Allemagne estiment que le nombre de meurtres en général a augmenté de 27% entre 1993 et 2003 et le nombre de meurtres sexuels de 260%. Ces chiffres ne correspondent aucunement à la réalité. D'après les statistiques de la criminalité, le nombre de meurtres diminue depuis des années et le nombre de meurtres et de tentatives de meurtres sexuels déclarés est passé de 81 en 1981 à 26 en 2004.

Malgré cela, les lois sont durcies de manière continue depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

On peut citer comme exemple l'apparition de la peine de sûreté décidée a posteriori, le durcissement de la législation en matière de délits sexuels et le vote d'une nouvelle loi sur l'incarcération en institution psychiatrique.

Alors qu'autrefois il était encore possible d'être libéré-e en conditionnelle d'une institution psychiatrique en milieu fermé, cela n'est envisageable aujourd'hui que si « il est estimé que la personne incarcérée (...) n'est plus en mesure de commettre des actes illégaux. »

Etant donné qu'il est quasiment impossible de remplir cette condition, le nombre de personnes incarcérées a été multiplié par deux depuis le début des années quatre-vingt-dix. Selon un professeur de psychiatrie légale de l'université de Göttingen, ces nouvelles pratiques ne sont « ni plus ni moins une peine de sûreté illimitée déguisée ».

Le Bundesrat, le sénat allemand, a proposé un changement du droit pénal selon lequel les Länder auraient la possibilité de réclamer « dans une mesure raisonnable la participation financière des détenus aux soins de santé ». Le gouvernement a rejeté cette mesure, la considérant superflue étant donné que de nombreux soins tels que la pose de couronnes sont depuis longtemps à la charge des détenu-es.

A l'inverse, le gouvernement n'a, sur le principe, rien contre une participation financière des patient-es des institutions de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

A Berlin, ces institutions se trouvent à Berlin-Buch et à Belin-Reinickendorf (sur le terrain de la Karl-Bonhöfer-Nervenklinik). Dans le Brandebourg, des négociations concernant la privatisation de l'hôpital psychiatrique du Land et de l'institut pénitentiaire de psychiatrie sont en cours.

Selon la rumeur, le Land espère ainsi encaisser au moins dix millions d'euros.

A l'heure actuelle, le Brandebourg finance selon le „Märkische Allgemeine“ 245 places dans les trois instituts psychiatriques en milieu pénitentiaire situés à Eberswalde (Barnim), Brandenburg/Havel et Teupitz ( Dahme- Spreewald ).

Depuis plusieurs années, les juges prononcent des peines de plus en plus lourdes. Au cours des trois dernières années, le nombre de détenu-es est passé de 64 533 à 81 166.

D'après le ministère de la justice, la surpopulation carcérale atteint selon les prisons jusqu'à 36%.

La solution choisie par l'Etat n'est cependant pas la même qu'au début des années quatre-vingts où des condamné-es ont été gracié-es, des peines reportées ou suspendues.

Aujourd'hui, la construction de nouvelles prisons dont la plupart sont construites dans le cadre d'une coopération entre l'Etat et des financeurs privés est censée résoudre le problème de la surpopulation carcérale. Une loi réglementant et facilitant ce type de coopération est entrée en vigueur cette année. La prison d'Hünfeld sert de modèle en la matière. Après quatre ans consacrés à la planification et à la construction, cette prison est passée sous contrôle de l'Etat en novembre. La privatisation partielle permettrait de réaliser une économie annuelle de 15% des coûts soit 660 000 euros.

L'augmentation du nombre de personnes incarcérées fait croître, en outre, l'intérêt économique du travail en prison. A l'heure actuelle, la plupart des prisons disposent d'un site internet grâce auquel elles vendent leurs produits ou possèdent leurs propres magasins et ateliers. L'entreprise Herr Ledesi qui s'est fait un nom au travers de la vente des produits de la marque Jail Wear en Allemagne assure aujourd'hui la vente de ces mêmes produits à l'échelle européenne et travaille en coopération avec les autorités britanniques. Cette entreprise a son siège au Mehringdamm 60.

## **Europe**

L'accord Schengen III a été signé en mai à Prüm. Cet accord contient des clauses facilitant l'accès aux fichiers qui contiennent les empreintes digitales, les prélèvements ADN, etc, au sein de l'Union européenne et permettant les poursuites judiciaires au-delà des frontières nationales. Il traite également de « l'ordre public au cours des grandes manifestations ». Une coopération rapprochée entre pays européens a été décidée pour la coupe du monde de football en 2006 et au cours des sommets de l'Union européenne et du G8. Il a également été décidé que, dans le cadre de cette coopération rapprochée, les personnes fichées comme « hooligans » ou militantes recevront des interdictions de quitter le territoire et l'obligation de se présenter régulièrement à la police.

Les autorités allemandes (et celles de nombreux autres pays) considèrent depuis quelques années les hooligans comme l'un des groupes « sensibles » les plus importants. Important du point de vue de leur stratégie de répression étant donné que les hooligans, tout comme les junkies, les punks et les sans-logis, ne disposent d'aucun lobby les soutenant et que, de ce fait, nombres d'agressions dont ils/elles sont victimes ne sont pas répertoriées. Ce n'est que dans les cas extrêmes, comme par exemple la descente violente du SEK dans la boîte de nuit berlinoise « Jeton », que la répression est thématisée dans l'opinion publique.

C'est pourquoi personne ne réagit face aux interdictions de sortie du territoire qui sont prononcées contre eux. Les militant-es souhaitant se rendre au dernier sommet du G8 purent constater qu'une loi concernant un groupe particulier est souvent étendue à d'autres personnes.

A la suite des interdictions de sortie du territoire prononcées en 2001 à l'occasion du sommet de Gênes, on a pu apprendre que selon Körting, ministre de l'Intérieur de Berlin, la sortie du

territoire ne constitue pas un droit fondamental. L'entrée sur le territoire a été refusée aux personnes concernées dans dix pays différents. La loi sur le passeport, qui a été durci en 2000 dans ce but, a servi ici de base juridique. Cette loi autorise l'inscription de limitations des déplacements dans les passeports de personnes considérées comme violentes à partir du moment où il est estimé que ces personnes « représentent une menace pour la sécurité de la République fédérale ». Jusqu'à un an de peine de prison punit le non-respect de ces limitations.

Les grands événements sportifs tels que la coupe du monde de football en 2006 servent de plus en plus souvent de champs d'expérimentation pour les nouvelles trouvailles sécuritaires. Ce fut le cas au cours des JO d'Athènes et ce sera également le cas lors de la coupe du monde. Ces nouvelles techniques incluent le remplacement des codes barre par des cartes à puce RFID sur les tickets de la coupe du monde, l'obligation de décliner nom, âge, adresse et numéro de carte d'identité pour l'achat d'un ticket ainsi que la surveillance vidéo des espaces publics, accompagnée parfois d'un programme automatique de reconnaissance du visage. Différents clubs de supporters ont eu beau demandé aux partis politiques et au Bundestag si ces caméras seraient démontées après la coupe du monde, ils n'ont toujours pas obtenu de réponse.

Lors de la coupe du monde, les débordements doivent être évités par « tous les moyens ». Les mesures qui ont été prises correspondent à une politique de « tolérance zéro » (interventions directes de la police, interdiction d'accès aux stades, de sortie du territoire, obligation de se présenter régulièrement au poste, etc...). Il est prévu que les « hooligans étrangers/ers » reçoivent une interdiction de sortie du territoire. Cependant, seule la Grande-Bretagne dispose depuis 2000 d'une loi permettant ces interdictions. C'est pourquoi des démarches ont été entamées par Schily afin de lever la liberté de circulation au sein de l'Union européenne et de réintroduire les contrôles aux frontières.

### Emprisonnement administratif

Suite au 11 septembre 2001, le nombre de pays emprisonnant des personnes sans jugement et sans preuves a fortement augmenté.

L'emprisonnement administratif ou détention préventive illimitée existait déjà avant les attentats et la « lutte internationale contre le terrorisme ». Ainsi, en Grande-Bretagne, les personnes soupçonnées d'appartenir à l'IRA étaient emprisonnées sans justification suite à des attentats ou à des émeutes. Les événements du 11 septembre ont toutefois permis de faciliter le vote de lois plus répressives.

Dans la plupart des pays, on réfléchit depuis longtemps à l'utilisation de l'emprisonnement comme mesure de prévention.

Cette réflexion a lieu en Allemagne depuis les années 70.

Même si les groupes concernés par ces réflexions ont changé avec les années, les mesures envisagées restent les mêmes, à savoir l'enfermement prolongé sans motif ni procès, particulièrement en cas de soupçons justifiés sans preuves suffisantes pour une condamnation. Le fait que la personne concernée soit susceptible de commettre un crime constitue ici le seul motif d'incarcération. A l'inverse de la peine de sûreté où l'enfermement, même s'il est également justifié par des crimes futurs virtuels, repose sur des actes passés, l'emprisonnement administratif ne repose sur rien. Les personnes qui sont enfermées pour des raisons administratives ont les mauvaises connaissances, se rendent dans la mauvaise mosquée, ont prétendu des pensées trop radicales, etc, et sont soupçonnées pour ces raisons de préparer un attentat.

En Australie, l'emprisonnement préventif prend des proportions démesurées. Suite à la loi antiterroriste votée en octobre, les

personnes peuvent être emprisonnées administrativement sans que ni leurs proches ni leur avocat n'en soient informés. De nombreux journaux australiens ont comparé ces pratiques à celles des dictatures militaires argentine et chilienne. Nombre d'organisations d'extrême gauche et pour le respect des droits humains craignent à juste titre que cet enfermement secret et illimité soit l'occasion de pratiques tortionnaires. En Allemagne, Beckstein (CSU) a évoqué dernièrement la mise en place d'une détention de sûreté pour les « terroristes islamistes ».

Le contexte britannique montre bien que la « lutte antiterroriste » n'est qu'un prétexte officiel pour le renforcement de l'appareil répressif. « Animal Liberation » a été l'un des premiers groupes touchés par les nouvelles lois antiterroristes. Toute manifestation devant les laboratoires effectuant des expériences sur les animaux ou le domicile des personnes travaillant dans ces laboratoires leur a été interdite. Il faut savoir que le rassemblement de trois personnes est déjà considéré comme illégal.

Aux Etats-Unis, les lois antiterroristes servent également à la destruction des organisations et des syndicats de détenu-es. Ainsi, une enquête a été ouverte à l'encontre d'un réseau de gangs de détenus californiens soupçonnés de préparer un attentat. L'une des preuves avancées dans cette « affaire » est le fait que deux des personnes concernées soient musulmanes... Le FBI enquête également contre le MPLU, syndicat de détenu-es des prisons du Missouri, en s'appuyant sur ces nouvelles lois. En RFA, les méthodes d'écoute et de surveillance récemment légalisées sont employées principalement contre les personnes musulmanes et les groupes d'extrême gauche, entre autres à Potsdam et Francfort sur l'Oder.

### Ce n'est qu'un début...

On constate au final que le risque d'être condamné-e à de la prison ferme ou d'être enfermé-e de manière préventive a augmenté de manière drastique en Europe au cours des dix dernières années et continue de croître.

La criminalité n'est plus envisagée dans un contexte social, mais est bien plus considérée comme un échec individuel et est attribuée à « l'absence du sentiment d'injustice ». Une folie disciplinaire qui intervient jusque dans la sphère privé se développe et sanction et répression sont les réponses toutes trouvées face aux comportements dits anormaux. La loi contre les « comportements antisociaux » votée en Grande-Bretagne illustre bien cet état de fait. Au cours de cette année, une femme a été condamnée à vingt jours de prison ferme pour ne pas avoir tondue sa pelouse au mépris de plusieurs relances. Une autre femme a dû passer trois week-ends en prison parce que son enfant n'allait pas régulièrement à l'école. Il est désormais interdit de pisser des ponts, d'être ivre sur la voie publique ou encore de traîner sur les trottoirs.

Là où le bât blesse, c'est que l'Etat peut compter sur la coopération de ses citoyen-nes. Il ne semble en effet pas rencontrer de résistance digne de ce nom dans sa mise en place de campagnes de normalisation placées sous le signe de la sécurité. Même l'extrême gauche reste coite.

Malgré tout ou peut-être à cause de cela, aujourd'hui plus qu'hier il est important de soutenir les personnes victimes de la répression ainsi que de critiquer l'institution carcérale et de la combattre.

**C'est pourquoi nous vous appelons à participer à la manifestation du premier de l'an devant la prison de Moabit et en soutien avec les détenus.**

**Venez nombreux et faites du bruit ! Pour la suppression de toutes les prisons, ici et ailleurs !**

**31.12.2005 - 23h15 - Station de métro Turmstr. / Hertie**